



Compte rendu de la séance du vendredi 06 mai 2022

Présents : Rachel BOSSWINGEL, Denis BUECHER, Olivier EGGENSPIELER, Frédéric FAUVEL, Muriel FIGENWALD, David FINK, François JACQUOT, Yannick PANDIN, Aline SZATKOWSKI, Thomas WALTER, Laurent WIEST

Absents :

Excusés : Samuel GISSINGER

Procuration : Stéphanie ANFOSSI par David FINK, Sylvie NATIVEL par Rachel BOSSWINGEL

Secrétaire(s) de la séance : Yannick PANDIN

Ordre du jour:

1. Elaboration, mise en place du règlement intérieur et fixation des tarifs de location aux particuliers et professionnels de "La Vaillante"
2. Subvention au club vosgien
3. Subvention au collège de Seppois
4. Droit de préemption urbain
 1. 33 rue André Malraux
5. Divers
 1. Elections législatives : tenue des bureaux de vote
 2. Mise à disposition de La Vaillante aux associations
 3. Rencontre des présidents d'associations

Délibérations du conseil:

Le compte-rendu de la séance du 08 avril 2022 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

ELABORATION, MISE EN PLACE DU REGLEMENT INTERIEUR ET FIXATION DES TARIFS DE LOCATION AUX PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS DE LA VAILLANTE

Lecture du projet du règlement de la Vaillante et discussion par rapport aux divers points et aux tarifs de location.

MISE A DISPOSITION DE LA VAILLANTE AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rencontrera les présidents des associations de Ballersdorf le 14 courant afin de leur présenter les modalités de mise à disposition de La Vaillante et des conditions d'octroi des subventions. Le projet de convention sera validé au prochain conseil municipal.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (2022_05_01)



En complément de la délibération du 08 avril 2022, Monsieur le Maire propose de verser les subventions suivantes :

- 50 € au profit du Club Vosgien d'Altkirch, pour la mise en place d'un balisage autour de Ballersdorf,
- 50 € au profit du foyer socio-éducatif du collège de Seppois-le-Bas pour l'organisation d'une manifestation sportive commémorative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

le Conseil municipal décide d'attribuer :

- 50 € au profit du Club Vosgien d'Altkirch
 - 50 € au profit du foyer socio-éducatif du collège de Seppois-le-Bas,
- et charge le maire d'exécuter la présente décision.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (2022 05 02)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente suivant :

- Vente d'un bien de M. Richard KESSLER et Mme Nicole BRUNGARD au profit de Monsieur Maxime HEINIS et Madame Manuela BURGERMEISTER, 20 ares 70 ca, 33 rue André Malraux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ces projets de vente.

DIVERS

- Elections législatives - 12 et 19 juin 2022

Tenue du bureau de vote et rappel pour le bon déroulement du scrutin.

- Couloir écologique

Monsieur le Maire indique que les protections autour des arbres sont en mauvais état. Pour protéger les arbres, il est souhaitable de les remplacer. Des membres du conseil municipal se retrouveront samedi 14 mai pour une matinée de travail.

Monsieur Thomas WALTER a pris contact avec l'association Haies Vives d'Alsace pour densifier ce couloir.

- Inauguration de La Vaillante

La date du samedi 10 septembre 2022 a été retenue pour l'inauguration. La commission cadre de vie se réunira pour organiser cet événement.

- Vente de bois

Monsieur Thomas WALTER fait un compte rendu sur la dernière vente de bois. La vente a été un succès, des gros bois ont trouvé preneur à un très bon prix. Seul bémol, le bois part à l'export.

Monsieur Thomas WALTER alerte également les membres du conseil municipal sur la régénération naturelle et son importance pour les générations futures.



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

- Raccordement au gaz

Question est posée quant au raccordement au réseau de gaz. Monsieur le Maire va se rapprocher du Syndicat Territoire d'Energie d'Alsace.

- Dos d'âne rue de Carspach

Une recrudescence de véhicules empruntent la rue de Carspach pour se rendre à Carspach depuis que le dos d'âne a été recouvert en raison des travaux du gaz. Monsieur le Maire a pris contact pour régler la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 22h50.

Délibéré en séance, les jours et an susdits